

CHARTRE D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL – Quartier des Arts

Carpentras, le 30/10/2015

1- ACTIVITES PRIVILEGIEES : toutes, à la seule condition qu'elles soient à vocation et finalité prioritairement commerciales

- ★ Arts : floral, du spectacle, et traditions populaires, graphiques, numériques, mécaniques, plastiques, culinaires, décoratifs...
- ★ Matières : bois, cuir, métal, pierre, terre, textile, papier, verre, aliments, végétaux...
- ★ Métiers : Bijouterie, joaillerie-orfèvrerie, horlogerie, décoration, facture instrumentale, couture, mode, liés à l'architecture, de Bouche, luminaire, tableterie, ferronnerie...

2- AMPLITUDE D'HORAIRES D'OUVERTURE / D'ACTIVITE

- Le local devra bénéficier d'une activité - commerciale et/ou artisanale - continue à l'heure du déjeuner et prolongée en continuité de l'esprit « afterwork », quitte à fermer sur un créneau 14h00 – 16h00.
- Idéalement, le local devra bénéficier d'une activité - commerciale et/ou artisanale – le dimanche, sur des horaires à définir (2^{ème} moitié de matinée ou d'après-midi).
- L'artisan s'engage à pratiquer son activité (ou au moins une partie lorsque les conditions matérielles l'en empêchent) dans son local commercial et la rendre visible depuis l'extérieur.
- Une approche d'organisation collective ou de voisinage de ces amplitudes pourra être envisagée, afin de permettre à certains artisans de déléguer l'ouverture de son local en cas de besoin.

3- ENGAGEMENT SUR L'ANIMATION

En intégrant le quartier des Arts (Porte de Monteux, Porte de Mazan, Raspail), l'artisan s'engage à s'associer aux activités d'animation mises en place pour faire vivre cette rue, sous la forme de :

- contribution volontaire obligatoire au budget prévu à cet effet
- participation active, morale et physique, aux animations
- inscription et implication dans l'association spécifique créée dans ce sens
- apport d'idées

4- ENGAGEMENT SUR LA SOLIDARITE

L'objectif prioritaire de la rue Porte des Arts étant de constituer un lieu de vie, d'échanges et de partage, l'artisan qui s'y installe s'engage à s'impliquer dans la réussite communautaire du projet, dans un état d'esprit et un savoir être compatibles avec cette volonté d'accueil et de bonne entente collective.

5- MOYENS ET SOUTIEN

La Ville de Carpentras s'engage pour sa part à insuffler et soutenir au quotidien, humainement et matériellement, toutes les animations engagées par une structure créée dans ce sens et apte à porter ces types de projets (association) qu'elle aura validées par le biais de son service culturel / animation et de son manager de ville.